

MEDECIN DE TRAVAIL

Mission Générale :

A pour mission de réaliser des bilans de santé auprès des salariés, le contrôle médical des nouveaux embauchés, organise et suit les actions individuelles et correctives de dépistage, des préventions selon la réglementation sociale et les orientations stratégiques.

Mission Permanentes :

- Effectuer des bilans de santé pour les nouveaux embauchés et des salariés
- Effectuer un suivi du personnel en situation particulière de maladie professionnelle de longue durée
- Concevoir et mettre en place la planification des bilans de santé
- Cerner l'environnement de la personne et procéder à l'examen de santé et établir le bilan d'aptitude et orienter la personne vers un médecin spécialiste
- Réaliser des soins d'urgence ou organiser des modalités d'hospitalisation lors des accidents
- Evaluer les facteurs de nuisance de l'environnement professionnel et proposer des améliorations

Formation et / ou qualifications requises :

- Médecin Spécialiste en Médecine de travail
- Connaissance en Médecine et celle relative à la Médecine de travail
- Connaissance de la réglementation, les textes régissant la Médecine de Travail

Qualités professionnelles requises (relationnelles, managériales,...) :

- Compétences médicales effectives et reconues
- Capacité au dialogue et à la concertation
- Capacité à exercer et à respecter la réglementation.